

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Recommandations portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2018 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes ainsi que du budget 2018 de la Société de transport de Montréal

À l'issue de l'étude publique du budget 2018, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) tient à remercier les services municipaux, les organismes et les sociétés paramunicipales pour leur collaboration.

La Commission formule les recommandations suivantes au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

1) Ville de Montréal et organismes relevant de son cadre financier

R-1

Adopter les budgets de fonctionnement 2018 des services municipaux et d'agglomération, des sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal (STM) déposés à la Commission ;

2) Processus budgétaire

Considérant que les Villes liées sont des partenaires de la Ville centre ;

Considérant la connaissance approfondie du territoire et des besoins des citoyens détenue par leurs élus locaux ;

Considérant que, lors de l'étude publique du budget 2017 de la Ville, la CFA demandait à être consultée en amont lors de l'élaboration du processus budgétaire ;

Considérant que la CFA est l'instance mandatée et reconnue par le conseil municipal et le conseil d'agglomération pour étudier les questions budgétaires à la Ville ;

Considérant que la Table des maires représente l'ensemble des arrondissements et des citoyens montréalais ;

R-2

Consulter l'Association des municipalités de banlieue (AMB) en amont de la préparation du budget sur les orientations, priorités et prévisions budgétaires afin d'obtenir leur contribution à leur préparation et d'en prévoir l'impact sur leurs budgets respectifs;

R-3

Consulter la CFA en amont de la préparation du budget sur les orientations, priorités et prévisions budgétaires de l'Administration;

R-4

Consulter la Table des maires en amont de la préparation du budget sur les orientations, priorités et prévisions budgétaires de l'Administration;

R-5

Procéder au dépôt du Programme triennal d'immobilisations avant ou au même moment que le dépôt des prochains budgets de la Ville;

3) Présentation des informations financières**R-6**

Améliorer la présentation générale des budgets des unités d'affaires, notamment en précisant la différence entre les budgets originaux, modifiés et prévisionnels, de façon à ce que les chiffres importants soient mis en évidence pour un intervenant extérieur au monde municipal;

R-7

Mandater le Service des finances de présenter en séance de travail à la CFA, avant l'étude du prochain budget, différents modèles de présentation du budget de la Ville afin de statuer sur la façon optimale de présenter les chiffres contenus dans le budget 2019 ;

R-8

Démontrer l'apport de la nouvelle brigade en salubrité lors de l'étude publique des budgets 2019 et subséquents;

R-9

Démontrer, lors des prochains dépôts budgétaires, l'impact et la plus-value des chantiers entrepris par le Service de la performance organisationnelle, en présentant une reddition de compte qualitative et quantitative lors de l'étude publique du budget 2019, afin de mesurer les gains d'efficience et monétaires générés par les interventions du Service;

4) Diversification des sources de revenus

R-10

Étudier la modulation des tarifs des stationnements dans les différents secteurs de la Ville, de façon cohérente avec les mesures déjà mises en place par les Villes liées limitrophes;

R-11

Investiguer un ensemble de moyens, notamment l'augmentation des amendes payées par les propriétaires de bâtiments insalubres négligents et/ou récidivistes, afin de s'assurer qu'ils assument leurs responsabilités;

R-12

Évaluer la pertinence et l'impact d'une augmentation des montants payés par les entreprises grandes utilisatrices d'eau de manière à recueillir des revenus supplémentaires auprès de celles qui exploitent grandement la ressource;

R-13

Effectuer une évaluation de l'utilisation et de la tarification des stationnements incitatifs existants sur l'île et s'assurer que la localisation de nouveaux stationnements incitatifs soit planifiée à l'extérieur de l'île de Montréal, avec en parallèle un service de navettes métropolitaines, afin de réduire le nombre de véhicules qui entrent sur l'île.

5) Impact financier à long terme

Étant donné que les charges fiscales par arrondissement varient en fonction des facteurs suivants : la variation des taxes des conseils, le taux de croissance du rôle d'évaluation de l'arrondissement par rapport au taux de croissance moyen du rôle, la variation du PTI de l'arrondissement et la variation de la dette historique par secteur;¹

R-14

Fournir, lors du dépôt des budgets subséquents de la Ville, un tableau détaillant les soldes et variations des 4 variables susmentionnées pour les 5 dernières années, afin d'avoir un portrait de l'évolution de la dette de chaque arrondissement.

R-15

Poursuivre de façon constante la stratégie d'accroissement de paiement au comptant des investissements;

¹ Ville de Montréal. 2018. *Budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Montréal*. En ligne. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service_fin_fr/media/documents/budget_2018_doc_complet_fr.pdf

R-16

Poursuivre la Politique de réduction de la capitalisation de la rémunération;

R-17

Envisager la possibilité de demander des changements législatifs afin de proposer différents taux de taxation dans le secteur non-résidentiel et qu'une étude estimant l'impact de cette décision sur les chemins de fer et les cours de triage soit effectuée pour le prochain budget;

R-18

Déposer au conseil municipal une analyse des gains comparatifs d'une mise en concurrence des opérations en régie avec celles contractées à l'externe ;

6) Ressources humaines et PQMO

Compte tenu que certains services centraux n'ont pas atteint leurs objectifs fixés par le PQMO (STI, Service de l'eau, SPVM);

Compte tenu que certains services centraux ont choisi de capitaliser les postes coupés;

R-19

Continuer à prendre les mesures nécessaires pour optimiser les effectifs dans les services centraux au cours de la prochaine année ;

R-20

Fournir un tableau sur l'évolution de l'embauche en matière de diversité, pour les cinq dernières années, lors de la présentation des prochains budgets, et que les données soient présentées par service central, par arrondissement, par société paramunicipale et par type de poste;

R-21

Fournir à la commission un bilan sommaire par service de l'impact du PQMO sur le fonctionnement de l'unité administrative et sur les services rendus à la population;

7) Autres recommandations**R-22**

Investir des montants supplémentaires substantiels dans les six pôles économiques PME-Mtl, notamment à partir de l'enveloppe *Réflexe Montréal* ;

R-23

Établir un mécanisme simple pour mieux arrimer les efforts du milieu de la recherche et ceux de la Ville, qui s'inspire de l'entente Ville/ Universités signée à l'hôtel de ville de Montréal, le 16 juin dernier.

R-24

Réaliser l'entente 83-89 avec Hydro-Québec au cours du prochain mandat et faire rapport de l'évolution du dossier à chaque étude publique du budget.

R-25

Produire et présenter au conseil de ville des bilans exhaustifs pour chacune des compétences rapatriées en vertu de l'article 85.5, et ce, au moins 1 mois avant le terme du rapatriement, en vue d'en évaluer l'impact.

R-26

S'engager à ce que toute mutualisation potentielle des équipements soit discutée avec les arrondissements et avalisée par le conseil municipal afin d'assurer un maximum d'équité dans l'utilisation des équipements et de veiller à la juste contribution de chacun à l'entretien de la flotte des véhicules partagés.

R-27

Revoir le *Règlement sur le traitement des élus* au cours de la prochaine année de manière à ce que les conseillers ne soient pas pénalisés financièrement suite aux modifications prévues à l'allocation non imposable par le gouvernement fédéral;

R-28

Identifier le plan d'action et les sommes budgétaires nécessaires pour que la Ville de Montréal atteigne son objectif de réduction des gaz à effet de serre (-30 % d'ici 2020 par rapport à 1990)² et que l'inventaire des émissions des gaz à effet de serre corporatif et collectif soit détaillé par arrondissement et par Ville liée.

R-29

Étudier, en vue de diminuer les coûts de la collecte des matières résiduelles, les implications et les impacts de payer au tonnage plutôt qu'à la porte.

² Ville de Montréal. *Plan de réduction des émissions des gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020*. En ligne.
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN_COLL_ECTIVITE_2013-2020_VF.PDF

R-30

Investir dans le savoir de notre population en augmentant les budgets liés à l'acquisition de livres papier et numériques.

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité, le 22 janvier 2018, à l'exception de la R-1, pour laquelle M. Bourelle, M. DeSousa, M. Guay et Mme Smith ont manifesté leur dissidence.